

FICHE DE POSTE À EXIGENCE PARTICULIERE

ULIS 2d degré (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

En référence : circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015

Conditions pour être affecté à titre définitif :

Etre titulaire du CAPA-SH option D ou C ou CAEI option D ou C.

Compétences spécifiques et ou spécificités de la mission :

Bonnes capacités à communiquer avec différents partenaires.

Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.

Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH.

Avoir de bonnes connaissances institutionnelles.

Avoir une connaissance experte des structures et dispositifs de l'ASH.

Avoir une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif du 2nd degré.

Posséder des connaissances spécifiques des différents handicaps et des adaptations pédagogiques, (connaissances actualisées).

Maîtriser des compétences TICE.

Exercer une mission d'enseignant spécialisé auprès des adolescents handicapés en s'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif, en recherchant pour chacun, les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, dans des contextes professionnels variés.

Avoir une connaissance du 2nd degré :

- Fonctionnement institutionnel collège-lycée
- Connaissances du rôle et des fonctions des différents personnels
- Connaissance des programmes
- Connaissance du parcours individualisé d'orientation de l'élève

Etre capable de travailler en collaboration avec des partenaires extérieurs (Sessad, CMPP..) et avec les partenaires à l'interne de l'établissement scolaire : (Auxiliaires de vie scolaire, vie scolaire, enseignants, personnels enseignants, direction, social/santé, orientation...).

Etre capable d'animer une réunion de coordination entre les différents partenaires

Bonnes capacités de communication

Le service hebdomadaire est celui d'un enseignant SEGPA (actuellement 21 h). Deux heures seront rétribuées par l'éducation nationale pour organiser des temps de coordination avec les différents partenaires du dispositif (internes ou externes).

Les postulants à ce poste auront un entretien avec une commission qui donnera un avis sur leur candidature.

Modalités de sélection et commission :

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, un conseiller pédagogique ASH, un coordonnateur ULIS et un chef d'établissement.

Cette commission émettra un avis favorable ou défavorable qui devra systématiquement être motivé. Les nominations seront ensuite faites en fonction du barème par rapport aux vœux émis par le candidat au mouvement.

Pour apprécier l'aptitude, la commission évaluera:

- la connaissance liée aux élèves en situation de handicap
- les connaissances didactiques et pédagogiques
- la capacité d'écoute et d'échange